

Marina VENTURINI
Conseillère Municipale Groupe « Saint Ouen en toute liberté »
13 rue du Progrès
93400 Saint Ouen

CABINET DU MAIRE
6 Place de la République
93400 SAINT-OUEN

Saint-Ouen, le 8 décembre 2009

**OBJET : Question orale – Conseil Municipal du 14 décembre 2009
Atelier Cirque « Océane »**

Madame le Maire,

Dans le cadre de la campagne de vaccination mise en place sur notre ville vous avez réquisitionné le gymnase de l'Alliance.

Question 1 :

Pourquoi ne pas avoir plutôt utilisé la salle de vaccination dédiée à ce type d'opération, ce qui aurait occasionné moins de gêne pour la pratique de certaines activités sportives ?

En effet, la transformation du gymnase en centre de vaccination empêche la pratique de toutes les activités sportives programmées sur ce lieu.

Ainsi, l'association Atelier Cirque « Océane », qui y accueillait des enfants le mercredi après-midi, n'a pu obtenir du bureau des sports un autre lieu de pratique pour ce jour. Un cours de remplacement lui a été proposé le dimanche au gymnase des Pompiers. Or ce créneau n'est pas acceptable puisqu'il est déjà réservé aux cours des adultes.

De ce fait, et de manière à pouvoir continuer à dispenser ses cours de cirque aux enfants, cette association loue une salle de danse à « Mains d'Œuvre » deux heures le samedi (pas de créneau disponible le mercredi).

La location de la salle lui coûte 15€ de l'heure et ne lui permet cependant pas de pratiquer pleinement la discipline (pas de trapèze, pas de tapis etc...)

Cela a, en outre, des conséquences dommageables pour cette association, certains enfants inscrits le mercredi ne pouvant être présents le samedi.

Question 2 :

Quelle compensation comptez-vous proposer à cette association contrainte de louer une salle pour continuer à honorer ses engagements auprès de ses adhérents, alors que la ville ne peut tenir les siens en matière de prêt de local ?

Par ailleurs, cette même association vous a présenté une demande de subvention exceptionnelle en date du 15 septembre 2009 d'un montant de 1196 € pour la location d'un chapiteau afin de pouvoir réaliser son spectacle de fin de saison le 27 juin 2010.

Le 6 décembre 2009, une réponse négative lui a été adressée lui indiquant que les budgets 2009 étaient épuisés.

Question 3 :

S'agissant d'une demande de subvention exceptionnelle pour 2010, pouvez-vous, Madame le Maire, nous indiquer à quel moment cette association peut présenter sa demande de telle sorte qu'elle ne lui soit pas refusée faute de budget ?

Je tiens, Madame le Maire, à appuyer personnellement les demandes de cette association car j'estime que c'est une chance pour notre ville d'accueillir ce type de structure qui propose la pratique du cirque à 54 adhérents dont 47 enfants et je trouverais regrettable de la voir partir parce qu'elle ne peut pratiquer son activité dans de bonnes conditions !

Il est vrai qu'à Saint-Ouen on préfère faire le choix de construire une maison des associations fort coûteuse en investissement et en fonctionnement, alors que les vrais besoins se font à travers un travail de proximité et de soutien financier au tissu associatif.

Dans l'attente de réponses précises et d'engagements favorables de votre part envers cette association, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

